

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010</b>
--

L'an deux mille dix, le 12 juillet, à vingt et une heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT.

Excusés : Mme Catherine LAUR (en début de séance - pouvoir à Mme NAYROLLES), M. Jean-Pierre HERAIL (en début de séance) et M. Roger COSTES (pouvoir à M. MOLINIE).

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal adopte ensuite les délibérations suivantes, à l'unanimité :**

**1/ Budget eau : Décision modificative n ° 1**

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget eau comme suit, pour ajuster les crédits nécessaires au reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Section d'exploitation - Dépenses		
Chapitre 011 – art 6063	Fouritures d'entretien et de petit équipement	- 1 289,00 €
Chapitre 014 – art 701249	Reversement redevance pollution origine domestique	+ 1 289,00 €

**2/ Subvention exceptionnelle à l'association Les Motards du Viaduc**

Il est approuvé le versement à l'association les Motards du Viaduc d'une subvention d'un montant maximum de 800 €, à titre de soutien au Tour de France moto, destiné à collecter des fonds en faveur de la lutte contre la mucoviscidose et pour la promotion des dons d'organes (dont le départ et l'arrivée sont prévus à Sévérac-le-Château les 2 et 13 août 2010).

**3/ Vente du petit train touristique à l'Office de Tourisme de Bozouls**

Le Conseil Municipal approuve la vente au profit de l'Office de Tourisme de Bozouls, au prix de 18 500 €, du petit train routier de la commune, qui n'est plus utilisé, en raison de difficultés liées à l'élaboration d'un circuit touristique cohérent, compatible avec les contraintes locales de terrain (dénivelé important), et la réglementation en vigueur.

Mme LAUR et M. HERAIL participent au conseil à partir du point suivant de l'ordre du jour.

#### **4/ Lotissement artisanal « Les Marteliez II »** : achat des emprises, emprunt et budget annexe

Le conseil municipal approuve l'achat par la commune, au prix de 9 € HT/m<sup>2</sup>, de l'îlot A et du lot 1 du lotissement départemental les Marteliez II (respectivement 6 500 m<sup>2</sup> et 4 640 m<sup>2</sup>). L'achat de l'îlot B (2 580 m<sup>2</sup>), destiné au crématorium, avait déjà été autorisé par délibération du 3 novembre 2009.

Ces emprises, déjà viabilisées, permettront de créer un lotissement communal à même de répondre rapidement à des demandes d'entreprises locales qui recherchent des terrains, mais ne répondent pas aux critères de commercialisation des lotissements du Conseil Général.

Il autorise à cet effet, pour financer l'acquisition, la conclusion d'un emprunt relais de 130 000 € sur 5 ans, remboursable au fur et à mesure des ventes de lots. Il est souscrit auprès du Crédit Agricole qui propose le taux le plus bas (taux variable indexé sur l'EONIA équivalent au T4M du mois + marge 0,80 % soit 1,13 % au 29/06/10).

Il approuve également la création du lotissement communal artisanal sur ces emprises, dénommé « les Marteliez II », d'une superficie d'environ 13 720 m<sup>2</sup> (dont 11 140 m<sup>2</sup> destinés à être vendus par lots, et 2 580 m<sup>2</sup> conservés pour le crématorium), le budget prévisionnel 2010 de ce lotissement, et l'engagement de la procédure nécessaire aux nouvelles divisions foncières.

#### **5/ Lotissement « les Demeures de Bellevue »** : Vente des lots n° 10 (avec Pass foncier) et n° 13

Le Conseil Municipal approuve la vente, au prix fixé pour ce lotissement de 42 € HT/m<sup>2</sup> :

- du lot n° 10 à M. Olivier CASTELBOU et Melle Gaëlle PAGNI, le dépôt de leur demande de permis de construire, et le versement de la subvention communale nécessaire à l'obtention par les acquéreurs du prêt « Pass foncier ». Cette aide de 1 500 €, versée au notaire, sera complétée par la participation de la Région Midi Pyrénées à hauteur de 1 500 €, pour atteindre la subvention minimale requise de 3 000 €. L'Etat reversera 500 € à chacune des deux collectivités.

- du lot n° 13 à M. François ROVIRALTA et Melle Aurélie YAMALIS, et le dépôt de leur demande de permis de construire. Il s'agit d'un achat classique, hors Pass foncier. Cette délibération annule celle du 21 novembre 2008 qui avait autorisé la vente des lots 13 et 14, les premiers acquéreurs ayant renoncé à l'acquisition.

#### **6/ Projet de centrale photovoltaïque au sol** : extension du projet aux parcelles VT n° 1 et 2

Le Conseil municipal approuve l'extension à la parcelle communale cadastrée VT n° 2 du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, dont le principe a déjà été arrêté pour la parcelle cadastrée VX n° 36 par délibération du 22 septembre 2008.

Il approuve également la décision du CCAS, prise par délibération du 23 juin 2010, approuvant l'extension du même projet à la parcelle du CCAS cadastrée VT n° 1.

Ce projet sera piloté par la commune dans le cadre d'une convention avec le CCAS. La location des terrains à l'opérateur, après mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges, représentera une source de recettes non négligeables. Elle permettra de valoriser ces parcelles, bien adaptées aux critères d'implantation de tels projets (délaissé de l'autoroute et ancienne décharge) en privilégiant une action concrète en matière de développement durable.

## **7/ Legs MONTIALOUX au CCAS** : approbation de la décision de vente de la 2 CV Citroën

Le conseil municipal approuve la décision prise le 23 juin 2010 par le CCAS, autorisant la vente à M. Guy ARNAL, au prix de 2 100 €, de la 2 CV Citroën issue du legs MONTIALOUX (consenti au profit de l'EHPAD Gloriande).

## **8/ Déclassement et cession de terrains après enquête publique** :

Vu l'avis favorable émis le 13 mai 2010 par le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique organisée du 17 avril au 7 mai 2010, préalable à divers déclassements du domaine public, le Conseil municipal approuve le déclassement et la vente :

- à M. et Mme DELAGNES, d'une emprise d'environ 42 m<sup>2</sup> au droit de la pharmacie du Château, place Joseph Vincent/2 avenue des Gorges du Tarn, au prix des domaines (35 €/m<sup>2</sup>). Cette emprise est nécessaire à la rampe d'accès à la pharmacie et à la sécurisation de la vitrine.

- à M. et Mme NURIT, d'une emprise d'environ 85 m<sup>2</sup>, grevée d'une servitude de passage de canalisations électriques et d'eau potable, ancienne voie communale inutilisée contiguë à leur propriété cadastrée XN 93 à Novis, cédée au prix des domaines (2 €/m<sup>2</sup>).

## **9/ Château : travaux de mise en sécurité de la façade Renaissance**

Comme suite aux décisions arrêtées avec les services en charge des Monuments Historiques, il est approuvé la mise en sécurité de la façade Renaissance du Château, pour un montant maximum de 12 000 € HT, pris en charge pour moitié par l'Etat, et pour lesquels sera sollicitée une aide du Conseil Général (20 %).

## **10/ Questions diverses**

Le tarif des activités piscine (initialement limité à un abonnement à 50 € pour 10 séances) est modifié pour prévoir un tarif unitaire de 5 € par séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.